

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est

Décision du 12 mars 2024

**portant désignation des membres de la commission de discipline des personnels navigants
non professionnels auprès du directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est**

NOR : TREA2407790S

(Texte non paru au Journal officiel)

La directrice de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est,

Vu le code des transports, notamment ses articles R. 6530-5, R. 6530-6 et R. 6530-7 ;

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2011 relatif à la composition des commissions de discipline du personnel navigant non professionnel de l'aéronautique civile ;

Vu la décision du 3 août 2023 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est, notamment son article 4 ;

Vu la proposition en date du 31 janvier 2024 du conseil national des fédérations aéronautiques et sportives,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés à la commission de discipline des personnels navigants non professionnels en qualité de représentants de la direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est :

Membres titulaires

M. Romain BEVILLARD, président de la commission ;

Mme Gwendolyne BRETAGNE, suppléante au président de la commission.

Membres suppléants

M. Yohann GILLET (à compter du 1^{er} juin 2024) ;

M. Thierry LHOMMEAU.

Article 2

Sont nommés en qualité de personnalité compétente en matière de navigation aérienne :

Membre titulaire

M. Laurent BELAIR.

Membres suppléants

M. Éric JANVIER ;

M. Eric TOURNIER.

Article 3

Sont désignés comme représentants des fédérations nationales des disciplines aéronautiques :

a) Représentant le Conseil national des fédérations aéronautiques et sportives :

1^{er} membre titulaire

M. Jacques LIENARD.

Suppléant au 1^{er} titulaire

M. Didier PERROT.

2^e membre titulaire

M. Louis COLLARDEAU.

Suppléant au 2^e titulaire

M. Jean-Luc BLANCHARD.

b) Représentant la Fédération française aéronautique :

Membre titulaire

M. Emmanuel GRARRE.

Membre suppléant

M. Jacques LIENARD.

c) Représentant la Fédération d'aérostation :

Membre titulaire

M. Olivier CUENOT.

Membre suppléant

M. Daniel FAVIER.

d) Représentant la Fédération française d'hélicoptère :

Membre titulaire

M. Thierry BASSET.

Membre suppléant

M. Stéphane BUY.

e) Représentant la Fédération française de parachutisme :

Membre titulaire

M. Gilles VAN DER GOES.

Membre suppléant

M. Jean-François VASSAL.

f) Représentant la Fédération française de vol en planeur :

Membre titulaire

M. Jean-Luc BLANCHARD.

Membre suppléant

M. Bruno BALAY

g) Représentant la Fédération française de planeur ultra-léger motorisé :

Membre titulaire

M. Thomas JORON.

Membre suppléant

M. Louis COLLARDEAU.

h) Représentant la Fédération française de vol libre :

Membre titulaire

M. Jean-Marc ARDHUIN

Membre suppléant

Réservé.

Article 4

En application de l'article R. 6530-7 susvisé du code des transports, les membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels de la direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est sont nommés pour une durée de trois ans à compter de la date de publication de la présente décision.

Article 5

La décision du 16 janvier 2024 portant désignation des membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels de l'aéronautique civile de la direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est est abrogée.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le 12 mars 2024.

C. DU CLUZEL